

Programme d'aide à la remise en état des logements pour personnes handicapées (PAREL-PH) dans les réserves



Qu'est-ce que le Programme d'aide à la remise en état des logements pour personnes handicapées (PAREL-PH) dans les réserves?

Le PAREL-PH pour les personnes handicapées (PH) dans les réserves offre une aide financière aux Premières Nations et à leurs membres afin qu'ils entreprennent des travaux dans le but d'améliorer l'accessibilité des logements occupés ou susceptibles d'être occupés par des personnes handicapées.

Qui est admissible?

Sont admissibles les Premières Nations ou les membres des Premières Nations dont les maisons ont besoin de modifications. Le revenu total du ménage doit être égal ou inférieur au seuil de revenu établi pour leur région, et la propriété doit répondre aux normes minimales de santé et de sécurité.

Quelles modifications sont admissibles?

Les modifications doivent être rattachées au logement et raisonnablement liées à l'incapacité de l'occupant. Des exemples de modifications admissibles sont les rampes d'accès, les barres d'appui, les élévateurs d'escaliers, les lève-personne, le réglage de la hauteur des comptoirs et les signaux avertisseurs pour les sonnettes de porte et les alarmes-incendies.

Tous les travaux nécessaires pour rendre le logement conforme aux normes de salubrité et de sécurité minimales doivent être terminés pour que l'on puisse bénéficier de l'aide aux termes du PAREL – PH.

Les soins thérapeutiques, les soins de soutien, les accessoires portatifs comme les déambulateurs (marchettes) et les fauteuils roulants ne sont pas admissibles au financement.

Quelle aide est disponible?

L'aide financière est versée sous la forme d'un prêt susceptible de remise. Le montant maximal du prêt accordé par logement s'élève à 60 000 \$*.

**Pour les régions nordiques et éloignées, le montant total maximal peut être augmenté de 25 %.*

IMPORTANT : Toute réparation effectuée avant l'approbation de la demande n'est pas admissible.

Où puis-je obtenir d'autres renseignements?

Communiquez avec le conseiller ou le bureau régional de la SCHL. Vous pouvez également communiquer avec la SCHL au 1-800-668-2642.

D'autres programmes de la SCHL sont offerts dans les réserves pour réparer un logement inférieur aux normes et réaliser des adaptations pour les aînés.

Suivez-nous



schl.ca